|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale**  **COMMISSION DES OBSERVATIONS, DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION**  **Deuxième session**  24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/INF. 4.1** |
| Présenté par:  Secrétaire général  23.IX.2022 |

## *[Ce document, produit à titre indicatif, est le résultat d’une traduction automatique sans post‑édition. Aucune garantie, expresse ou implicite, n’est donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou sa précision. Les divergences ou différences ayant pu résulter de la traduction vers le français du contenu du document original ne créent aucune obligation et n’ont aucun effet juridique en termes de conformité, d’exécution ou à toute autre fin. Il se peut que certains contenus (tels que les images) n’aient pu être traduits en raison des limites techniques du système. En cas de doute sur l’exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez vous reporter à l’original anglais qui constitue la version officielle du document.]*

## EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF CONCERNANT LA COMMISSION

### Introduction

Conformément à la règle 6.10.1(i) du [*Règlement intérieur des commissions techniques*](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11203) (OMM‑N° 1240), l'examen des résolutions du Conseil exécutif concernant la Commission est normalement inscrit à l'ordre du jour d'une session ordinaire d'une Commission. Pour être complet, l'examen présenté dans ce document est étendu aux résolutions du Congrès et aux décisions du Conseil exécutif. Une proposition connexe de modification de la règle 6.10.1(i) figure dans le document [INFCOM-2/Doc. 7.2](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/INFCOM-2/French/1.%20Versions%20%C3%A0%20discuter/INFCOM-2-d07-2-AMENDMENT-RULES-OF-PROCEDURE-draft1_fr.docx&action=default).

Les résolutions, décisions et recommandations en vigueur adoptées par le Congrès, le Conseil exécutif, les conseils régionaux et les commissions techniques sont disponibles pour consultation dans la base de données en ligne suivante: <https://tools.wmo.int/wmo-resolutions/index.php>.

## Suite donnée aux résolutions et décisions de la session extraordinaire 2021 du Congrès concernant la Commission des infrastructures (INFCOM)

| Résolution du Congrès | Intitulé | Activités que le Conseil exécutif demande à l'INFCOM d’entreprendre | Suite donnée en août 2022 |
| --- | --- | --- | --- |
| [Résolution 1 (Cg-Ext.(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112/#page=10) | Politique unifiée de l’OMM pour l’échange international de données sur le système Terre | **Demande au président de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information**, en coordination avec le président de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement et le président du Conseil de la recherche:  1) De fournir un projet de règlement technique pour soutenir la mise en œuvre de la présente résolution, qui sera soumis au Congrès météorologique mondial en 2023;  2) De lancer, compte tenu de l'engagement pris en faveur de l'échange libre et gratuit de données et des besoins des Membres en matière d'accès à des produits de prévision et d'analyse numériques du temps de haute qualité, un processus d'amendement du Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision (OMM-N° 485), dont les résultats lui seront soumis à sa session de 2023;  3) D’élaborer un processus de révision systématique et régulière des types ou domaines de données qui relèvent de la pratique et des catégories établies relatives aux données du système Terre, telles que décrites dans l’annexe 1, afin de répondre à la fois aux besoins changeants des Membres, aux variations de disponibilité des données et au développement continu des capacités de modélisation;  4) De veiller à ce que les conseils régionaux soient tenus informés des initiatives liées à la mise en œuvre de la présente résolution et consultés en cas de développements, le cas échéant;  5) De prendre les mesures nécessaires pour garantir que les directives et systèmes techniques de l’OMM évoluent et permettent l’échange et l’interopérabilité des données sur le système Terre visées par la présente politique; | 1), 2) Des règlements techniques sont en cours d'élaboration selon une approche progressive afin de soutenir la mise en œuvre de cette résolution. Voir le document [INF 6.1(2)](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx) pour l'examen des besoins en matière d'échange de données des données satellitaires de base, et le [projet de recommandation 6.4(2)/1](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FINFCOM%2D2%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000182EF4A38B3B314488F0ADCE96276F83&View=%7BFFCA906D%2D59BD%2D4BFE%2DA68D%2DCC6FF898E17F%7D) pour l'introduction du concept de produits de prévision numérique du temps (PNT) à partir de données de base dans le Manuel sur le système mondial de traitement des données et de prévision (SMTD).  3) Une enquête en ligne sur les besoins en données et produits de PNT et le colloque du SMTDP contribue au processus d'examen.  4) Des ateliers régionaux sont organisés avec des groupes d'experts régionaux.  5) La version 2.0 du système d'information de l'OMM (SIO) est en cours d'élaboration pour permettre l'échange et l'interopérabilité des données du système Terre envisagés dans cette politique. |
| [Résolution 2 (Cg-Ext.(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112/#page=32) | Modifications à apporter au *Règlement technique* concernant la création du Réseau d’observation de base mondial (ROBM) | **Prie la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information**:  1) D’élaborer les processus, procédures et directives techniques nécessaires pour assurer la rapidité et l'efficacité de la mise en œuvre du ROBM, et de prévoir un contrôle performant des résultats et de la conformité de ce réseau;  2) De promouvoir la conception et l'adoption de stratégies et de technologies rentables et respectueuses de l'environnement pour soutenir la mise en œuvre du ROBM et son fonctionnement pérenne, notamment dans les pays en développement, s'agissant en particulier des observations de surface en altitude et des stations météorologiques automatiques;  3) De fournir aux Membres, en collaboration avec la SERCOM et le Conseil de la recherche, des documents scientifiques et techniques et des supports de communication démontrant les avantages spécifiques que les différents composants du ROBM devraient offrir aux Membres;  4) De continuer d'explorer les voies d'évolution potentielles du ROBM dans des disciplines et des domaines de l'ensemble du système Terre qui dépassent la portée de l'aide qu'il est prévu qu’il fournisse actuellement pour l'analyse du climat et la prévision numérique du temps à l’échelle mondiale;  5) D’explorer, en collaboration avec le Conseil collaboratif mixte OMM-COI, les possibilités de renforcer l'échange d'observations mondiales de surface sur le système Terre relatives aux océans, par exemple via une extension du ROBM dans ce domaine;  6) De poursuivre activement, en collaboration avec le Conseil de la recherche, l'optimisation de la conception du ROBM, en tenant compte des paramètres axés sur les impacts, des caractéristiques uniques des différents Membres, des nouvelles avancées scientifiques et des nouvelles techniques opérationnelles, dans le but de présenter au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial (2023), des propositions d'amendement au *Règlement technique*; | 1) L'INFCOM a créé une Équipe spéciale pour la mise en œuvre du RBOM pour répondre à la demande du Congrès. Plan opérationnel comprenant 11 domaines d'activité et une série de résultats attendus pour 2022, adopté par l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du RBOM. De nouveaux changements au manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) et des documents d'orientation supplémentaires pour le guide WIGOS ont été proposés et soumis à l'INFCOM à l'occasion de sa deuxième session.  2) Mesures prises pour traiter la question de la durabilité environnementale des observations et des enquêtes en cours; enquête en cours, qui sera suivie d'un atelier.  3) En attendant la mise en œuvre du RBOM, dans le but de réaliser des études d'impact.  4) Par sa [décision 6](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) adoptée lors de sa soixante-quinzième session, le Conseil exécutif a approuvé la note de réflexion pour une étude sur l'intégration potentielle de variables hydrologiques et cryosphériques supplémentaires dans le RBOM, et a demandé au président de l'INFCOM de réaliser l'étude sur la base de la note de réflexion.  5) Le SC-ON définit les principes pour l'expansion du RBOM dans d'autres domaines; à appliquer également aux océans.  6) À prendre en compte dans le cadre du processus d'étude continue des besoins selon l'approche du système Terre de l'OMM. N'est pas prêt pour soumettre les amendements aux règlements techniques au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial. |
| [Résolution 4  (Cg-Ext.(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112/#page=40) | Perspectives et stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et plan d’action associé | **Demande aux présidents des commissions techniques** et au président du Conseil de la recherche de passer en revue les activités proposées afin d’harmoniser le plan d’action avec les plans de travail des commissions techniques et du Conseil de la recherche ;  **Demande au président de l’INFCOM** d’élaborer un document de réflexion en consultation avec le Groupe de coordination hydrologique s’agissant de l’intégration des données hydrologiques et cryosphériques dans le ROBM. Un tel document pourrait inclure des considérations relatives au classement des données par ordre de priorité et aux financements potentiels et devrait être présenté à la soixante-quinzième session du Conseil exécutif, en 2022 ;  **Prie également les présidents de la Commission des services, de la Commission des infrastructures,** du Conseil de la recherche, des conseils régionaux et du Groupe de coordination hydrologique de veiller, en se fondant sur les avis des conseillers régionaux en hydrologie et avec l’appui du Secrétariat, à bien intégrer, dans les plans de travail et priorités des organes qu’ils dirigent ainsi que dans les projets extrabudgétaires financés par l’OMM, les résultats des forums régionaux trimestriels des conseillers en hydrologie en rapport avec leurs programmes, activités et initiatives ; | Le bureau de l’INFCOM a travaillé avec les représentants du Groupe de coordination hydrologique pour identifier les actions et les étapes charnières concernant l’INFCOM.  Le concept d’expansion du RBOM a été approuvé par le Conseil exécutif lors de sa soixante-quinzième session, par sa [décision 6](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx).  Les activités liées aux identifiants des stations, à OSCAR et au Système d’observation hydrologique de l’OMM font partie du plan de travail des conseils régionaux en matière d’hydrologie. |
| [Résolution 6  (Cg-Ext.(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112/#page=181) | Déclaration de l’OMM sur l’eau et Coalition sur l’eau et le climat | **Demande aux présidents de la Commission des services, de la Commission des infrastructures**, du Conseil de la recherche et des conseils régionaux, de tenir compte, en collaboration avec le président du Groupe de coordination hydrologique, des recommandations du Conseil exécutif liées à la Coalition sur l’eau et le climat lors de la mise au point de leurs plans de travail et activités; | Des réunions de coordination avec le président du Groupe de coordination hydrologique ont été organisées et une contribution à la cartographie a été ajoutée dans le plan de travail de l'INFCOM. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Suite donnée aux résolutions et décisions de la soixante-quinzième session du Conseil exécutif concernant l'INFCOM

| Décision du Conseil exécutif | Intitulé | Activités que le Conseil exécutif demande à l'INFCOM d’entreprendre | Suite donnée en août 2022 |
| --- | --- | --- | --- |
| [Résolution 1 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Stratégie et mesures visant à améliorer la visibilité, l’efficacité et la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques | **Demande au Conseil de la recherche, à l'INFCOM et à la Commission des services** d’intensifier leur collaboration sur tous les aspects de la mise en œuvre de la présente résolution, notamment:  1) En collaborant à la conception des mises à jour des piliers techniques pour la période suivante du plan de mise en œuvre du CMSC et en formulant des recommandations à l’intention du Congrès;  2) En s’engageant dans des activités de recherche et développement, de concert avec les parties prenantes utilisatrices, afin de soutenir l’articulation des connaissances et des services relatifs aux mesures d’atténuation et d’adaptation;  3) En développant des modèles pour les composantes des systèmes et la fourniture des services qui puissent être adaptés en vue de leur intégration aux projets d’investissement pour le climat; | Le troisième atelier sur la prévision opérationnelle du climat (OCP-3) sera organisé conjointement avec l'INFCOM, la SERCOM et le Conseil de la recherche du 20 au 22 septembre 2022 à Lisbonne, au Portugal. L'objectif de cet atelier est d'identifier les tâches à accomplir pour améliorer les prévisions opérationnelles en matière de climat à l'échelle infrasaisonnière à décennale, qui seront intégrées dans le Système d'information sur les services climatologiques (SISC), et d'élaborer un plan de travail approprié. |
| [Résolution 3 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Initiative mondiale de l’ONU relative aux systèmes d’alerte précoce et à l’adaptation | **Prie:**  1) La Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM) de superviser, d’entente avec la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM), le Conseil de la recherche, le Groupe d’experts pour le développement des capacités, et avec le soutien du Secrétariat, l’élaboration d’un plan d’action initial, en adéquation avec le prochain Plan stratégique et fondé sur les besoins des Membres les plus vulnérables qui ont besoin d’aide pour mettre en place des services d’alerte précoce de bout en bout efficaces, en réponse à l’«Initiative mondiale de l’ONU pour les systèmes d’alerte précoce et l’adaptation», ce plan d’action incluant des cadres d’orientation et de soutien pour remédier au manque d’homogénéité de la couverture des risques, étendre la portée des Centres météorologiques régionaux spécialisés existants et mettre en place des partenariats avec les parties prenantes incluant le secteur privé afin de diffuser des alertes pour tous les citoyens de la planète de manière durable;  2) Les conseils régionaux, avec le soutien des bureaux régionaux, de travailler avec la SERCOM, l’INFCOM, le Conseil de la recherche et le Groupe d’experts pour le développement des capacités à l’élaboration du plan d’action initial, d’encourager un retour d’informations sur les besoins des Membres et des régions dans les trois domaines d’intervention et sur les éléments fondamentaux étayant l’«Initiative mondiale de l’ONU pour les systèmes d’alerte précoce et l’adaptation», et de recommander l’intégration de mesures prioritaires dans le Plan stratégique 2024-2027, en établissant des liens avec le cycle de valeur relatif à la gestion, notamment pour les composantes infrastructure, données et prestation de services, en veillant à traiter en priorité les pays les plus vulnérables; | Piloté par la SERCOM, et l'INFCOM a répondu aux demandes au cas par cas. |
| [Résolution 4 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Développement d’une infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM | **Décide** de créer un groupe d’étude mixte comprenant des membres de l'INFCOM, de la SERCOM et du Conseil de la recherche, et faisant intervenir des parties prenantes extérieures au besoin:  1) D’élaborer le concept, notamment en définissant la vision future des activités relatives aux GES coordonnées par l'OMM, ses résultats, les contributions escomptées des Membres et les avantages attendus pour ces derniers, en tirant parti des synergies avec les cadres existants, tels que la Veille de l'atmosphère globale (VAG) et le Système mondial intégré d'information sur les gaz à effet de serre (IG3IS);  2) De soumettre une proposition finale du concept relative à son architecture, précisant les principaux écarts entre les besoins opérationnels des Membres et les activités pertinentes en cours menées par l'OMM au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial, en 2023;  **Décide** en outre de déléguer le pouvoir d'élaborer et d'approuver le mandat de ce groupe d'étude au Président de l'INFCOM, au Président de la SERCOM et au Président du Conseil de la recherche; | Voir le [projet de résolution 5.2/1](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FINFCOM%2D2%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000182EF4A38B3B314488F0ADCE96276F83&View=%7BFFCA906D%2D59BD%2D4BFE%2DA68D%2DCC6FF898E17F%7D) pour le groupe d'étude mixte et le [projet de recommandation 4.2/1](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FINFCOM%2D2%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000182EF4A38B3B314488F0ADCE96276F83&View=%7BFFCA906D%2D59BD%2D4BFE%2DA68D%2DCC6FF898E17F%7D) pour la proposition d'architecture. |
| [Résolution 8 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Examen des résolutions et décisions antérieures du Conseil exécutif | **Prie** également:  1) Les conseils régionaux et les commissions techniques: a) d’examiner et de synthétiser leurs résolutions et décisions en vigueur (y compris celles adoptées par les anciennes commissions techniques) conformément à leur règlement intérieur, c’est-à-dire, respectivement, à la règle 6.11.1 g) (Règlement intérieur des conseils régionaux (OMM-N° 1241)) et à la règle 6.10.1 h) (Règlement intérieur des commissions techniques (OMM-N° 1240)); et b) de faire un compte rendu sur les progrès réalisés à la soixante-seizième session du Conseil exécutif; | Adopter le [projet de recommandation 7.7/1](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/INFCOM-2/French/1.%20Versions%20%C3%A0%20discuter/INFCOM-2-d07-7-REVIEW-OF-PREVIOUS-RESOLUTIONS-AND-RECOMMENDATIONS-draft1_fr.docx&action=default). |
| [Décision 4 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Approches proposées en matière de continuité des activités et de planification d’urgence | 2) De demander au Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités de collaborer, selon qu’il conviendra, avec les commissions techniques, les conseils régionaux, le Conseil de la recherche, les autres organes de l’OMM et les partenaires de cette dernière afin de formuler des conseils concernant le type de développement des capacités nécessaire pour améliorer la continuité des activités des Membres et de les intégrer dans la stratégie du Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités;  3) **De demander aux commissions techniques** de collaborer, selon qu’il conviendra, avec le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités, les conseils régionaux, le Conseil de la recherche, les autres organes de l’OMM et les partenaires de cette dernière afin de recueillir des exemples des différents niveaux de capacité des Membres pouvant servir de référence aux autres Membres dans le but d’élaborer des textes d’orientation, notamment à l’intention des Membres qui ont besoin d’aide pour ce qui concerne la continuité des activités et la planification d’urgence, en s’appuyant sur les approches initiales énoncées dans l’annexe de la présente décision; | Piloté par la SERCOM, et l'INFCOM a répondu aux demandes au cas par cas. |
| [Décision 5 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Examen des orientations proposées par la Coalition sur l’eau et le climat | Le Conseil exécutif, notant qu’à ce jour 128 Membres ont adhéré à la Coalition sur l’eau et le climat et que les actions de cette dernière sont conçues et menées à bien conjointement grâce à une plate-forme d’activités collaboratives accessible sur le site Web de la Coalition, et ayant pris en compte l’avis du Groupe de coordination hydrologique, **prie**:  1) Les **commissions techniques**, en coopération avec le Groupe de coordination hydrologique, le Conseil de la recherche et d’autres organes pertinents, de déterminer la position des activités proposées pour la Coalition par rapport au Plan d’action de l’OMM pour l’hydrologie, et dans les cas où elles sont alignées sur le Plan d’action, d’accélérer les activités en cours des commissions techniques qui appuient les objectifs de la Coalition, et de soumettre en outre au Conseil exécutif, lors de sa soixante-seizième session, des propositions décrivant la manière dont l’OMM devrait répondre à d’autres exigences découlant de l’appel des chefs de file de la Coalition sur l’eau et le climat sur la base du Plan d’action de l’OMM pour l’hydrologie; | Piloté par la SERCOM, et l'INFCOM a répondu aux demandes au cas par cas. |
| [Décision 6 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Étude sur l’intégration potentielle de variables hydrologiques et cryosphériques supplémentaires dans le ROBM | Le Conseil exécutif décide:  2) De demander au **président de l’INFCOM** de mener à bien cette étude, en se fondant sur le document de réflexion, dans le cadre du programme de travail de la Commission. | Un groupe de travail composé de représentants du SC-ON et du Groupe de coordination hydrologique a été créé en août et l'étude a été ajoutée au plan de travail d'INFCOM. |
| [Décision 7 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) | Accélération du recueil des normales climatologiques standard pour la période 1991-2020 | Le Conseil exécutif décide:  4) De **demander aux présidents des commissions techniques** de:  (a) Promouvoir le concept des normales climatologiques standard et de souligner l’urgence du recueil de ces données auprès des Membres pour la période 1991-2020, en s’appuyant sur leurs réseaux d’experts, et de fournir l’expertise nécessaire aux Membres pour calculer et communiquer les normales climatologiques standard pour la période 1991-2020;  (b) Contribuer, par l'intermédiaire de leurs équipes d'experts compétentes, à une évaluation des activités de recueil des normales climatologiques standard de l'OMM pour la période 1991-2020, s’accompagnant de la création d'un répertoire des enseignements tirés à ce jour et de l'élaboration de recommandations supplémentaires pour tirer le meilleur parti des évolutions en cours dans les domaines du WIGOS et du SIO, afin de produire des données quotidiennes haute qualité de séries chronologiques à l'appui des activités futures de calcul et de recueil des normales climatologiques standard de l'OMM; | Voir [INF. 6.8(4)](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/INFCOM-2/InformationDocuments/INFCOM-2-INF06-8(4)-STATUS-COLLECTION-CLINO_fr-MT.docx&action=default) pour l'état de la collecte des normales climatologiques standard pour la période 1991-2020. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Mesures prises concernant les résolutions et décisions de la soixante-treizième session du Conseil exécutif relatives à l'INFCOM et maintenues en vigueur conformément à la Résolution 8 (EC-75)

| Décision du Conseil exécutif | Intitulé | Activités que le Conseil exécutif demande à l'INFCOM d’entreprendre | Suite donnée en août 2022 |
| --- | --- | --- | --- |
| [Résolution 9 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=36) | Plan relatif au début de la phase opérationnelle du WIGOS (2020–2023) | **Prie** les Membres, les conseils régionaux et les commissions techniques d’organiser leurs activités de façon à atteindre les objectifs du WIGOS et les résultats associés qui sont présentés dans le Plan;  **Demande** à l'INFCOM d’assurer la direction technique des activités opérationnelles du WIGOS;  **Demande en outre** à l’INFCOM d’examiner régulièrement le Plan, de suivre son exécution, de lui communiquer les progrès accomplis à cet égard et de présenter un rapport au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial; | Les résultats du Plan sont inclus dans les programmes de travail du SC-ON et du SC-MINT. Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des six priorités du Plan:   1. Mise en œuvre au niveau national: ( – terminée)   Le projet de mise à jour du Guide du WIGOS en cours d'élaboration sera soumis à l'INFCOM lors de sa deuxième session; Développement des outils WIGOS à utiliser par les Membres; l'assistance nécessaire et le soutien du Secrétariat aux Membres fournis sur demande.   1. Encourager le respect des normes: des progrès ont été réalisés avec le système de contrôle de la qualité des données du WIGOS, le système de gestion des incidents et l'utilisation du réseau des centres régionaux du WIGOS (RWC) pour contrôler et faire respecter la conformité aux normes. Des progrès notables ont également été accomplis dans l'élaboration de processus et d'orientations visant à faire respecter la conformité aux normes du RBOM. 2. RBOM: Les règlements techniques pour le RBOM ont été approuvés et inclus dans le manuel du WIGOS. L'équipe spéciale pour le RBOM a été établie et s'occupe de la mise en œuvre du RBOM avec un plan opérationnel complet. 3. Fourniture de métadonnées WIGOS à l'aide d'OSCAR/Surface: De nouvelles spécifications fonctionnelles mises en œuvre dans OSCAR/Surface, telles que des modèles pour faciliter la transmission de métadonnées, ont été élaborées (par exemple pour les stations météorologiques automatiques). 4. Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS: de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, par exemple pour le Système mondial d'observation du climat (SMOC). D'autres seront ajoutées pour soutenir la mise en œuvre du RBOM, y compris des directives. 5. Mise en œuvre des centres régionaux du WIGOS (voir le [rapport du président de l'INFCOM à la soixante-quinzième session du Conseil exécutif](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/InformationDocuments/EC-75-INF02-4(1b)-REPORT-BY-PRESIDENT-OF-INFCOM_fr-MT.docx&action=default) pour le rapport d'activité). |
| [Résolution 14 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=327) | Collaboration de l'OMM avec l'Association internationale du transport aérien (IATA) sur l'élaboration du Programme global de retransmission des données météorologiques d'aéronefs (AMDAR) (WICAP) | **Demande au président de l’INFCOM** de lui rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du WICAP; | Politique de données WICAP élaborée et signée par l'OMM et l'IATA.  Chaque conseil régional a décidé de la mise en place du programme régional AMDAR dans le cadre du WICAP et des groupes de travail régionaux ont été créés à cette occasion.  Création d'un sous-groupe OMM-IATA chargé d'étudier la possibilité d'une approche centralisée pour l'échange de données IATA tirées de son programme Turbulence Aware. Il a été convenu de ne pas adopter une approche au niveau de l'organisation pour l'échange de données de Turbulence Aware.  Publication du rapport d'analyse des compagnies aériennes cibles du WICAP, déterminant l'état de préparation technique des compagnies aériennes cibles à rejoindre l'AMDAR et une recommandation sur la stratégie et les plans pour la poursuite de la mise en œuvre du programme.  Deux vidéos promotionnelles WICAP ont été publiées et d'autres documents d'orientation seront publiés en temps voulu.  En ce qui concerne les nouvelles compagnies aériennes participantes, les progrès sont limités en raison de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur le secteur aérien. La mise en œuvre du WICAP est fortement tributaire du rythme de la reprise de l'industrie aéronautique. |
| [Résolution 17 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=361) | RENFORCEMENT DES CENTRES RÉGIONAUX D’INSTRUMENTS (CRI) | **Prie l’INFCOM**, en collaboration avec les conseils régionaux, de continuer à développer le processus d’audit relatif aux CRI en tant que pratique et procédure normalisées et recommandées du *Règlement technique* (OMM N° 49), Volume I – Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées. | Le processus d'audit des CRI est déjà en place pour l'évaluation de leur performance de cette année. Dans le même temps, le processus fait l'objet de discussions, de même que les processus similaires utilisés pour d'autres centres régionaux, en vue de leur harmonisation et de leur normalisation, au sein de plusieurs comités permanents. |
| [Résolution 18 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=364) | TRANSITION ET PLAN PRÉOPÉRATIONNEL DE LA VEILLE MONDIALE DE LA CRYOSPHÈRE | **Prie** les Membres, les conseils régionaux et les commissions techniques d’organiser leurs activités de façon à atteindre les objectifs et les résultats associés qui sont décrits dans le Plan;  **Demande à l'INFCOM** d’assurer la direction technique des activités relevant de la Veille mondiale de la cryosphère, de même que la liaison avec les organes et partenaires compétents;  **Demande en outre à l’INFCOM** d’examiner régulièrement le Plan, de suivre son exécution, de communiquer au Conseil exécutif les progrès accomplis à cet égard et de présenter un rapport au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial; | Manuel et Guide du WIGOS : Réseau d'observation de la Veille mondiale de la cryosphère – représenté (enregistrement des stations dans OSCAR/Surface, allocation SIO, ensembles de stations);  2. Épaisseur de la neige – observation requise par le RBOM;  3. Besoins d'observation de la cryosphère – mis en place; projet pilote dans le processus d'étude continue des besoins révisé; achèvement en 2024;  4. Projet pilote du SIO 2.0 de la Veille mondiale de la cryosphère – lancé en 2022;  5. Comparaison des produits d'épaisseur de la glace de mer – concept préparé en 2019-2021: réussite – financé par l'ESA (2022-2024);  6. Observations de la neige en montagne, données, harmonisation:  6,1 Organe commun avec l'Association internationale des sciences cryosphériques (AISC) et l'Initiative de recherche sur la montagne (MRI): 2022-24;  6,2 Comparaison des produits satellitaires de la neige de montagne – concept développé avec EUMETSAT: 2022;  6,3 soutien à la mise en œuvre du réseau du centre climatique régional pour le troisième pôle (réseau TPRCC);  7. Meilleures pratiques (mesures, métadonnées, données): Glaciers (publié en 2022); Permafrost et glace de mer – en cours d'élaboration |
| [Résolution 19 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=386) | RECUEIL DES NORMALES CLIMATOLOGIQUES STANDARD | **Prie l'INFCOM**:  1) De mettre au point, en coordination avec la SERCOM, le système le plus efficace possible pour le recueil et la publication des normales climatologiques standard (CLINO);  2) De coordonner et suivre de près l’échange de données selon les critères définis par la SERCOM et en utilisant au mieux l’infrastructure nationale, régionale et mondiale du Système d’information de l’OMM;  3) De rendre compte au Conseil exécutif de l’état d’avancement de la collecte des données; | La collecte des données CLINO de l'OMM a commencé avec le processus de collecte mis en place par le Secrétariat de l'OMM et la NOAA/les Centres nationaux d'information sur l'environnement; [Décision 7](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) de la soixante-quinzième session du Conseil exécutif pour accélérer le recueil des données CLINO; rapports réguliers adressés à l'Équipe d’experts pour les besoins des services climatologiques en matière de données (ET-DRC) relevant de la SERCOM et à l'Équipe d’experts pour la gestion de l’information (ET-IM) relevant de l'INFCOM pour des améliorations futures. |
| [Résolution 20 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=387) | EXIGENCES RELATIVES AUX SERVICES CLIMATOLOGIQUES EN VUE DE LA MISE À JOUR DU MANUEL SUR LE CADRE MONDIAL POUR LA GESTION DE DONNÉES CLIMATOLOGIQUES DE QUALITÉ | **Prie**  1) L'**INFCOM** d'examiner les documents pluridisciplinaires relatifs à la gestion de l'information et de diriger les futures mises à jour du Manuel dans le cadre de son rôle visant à promouvoir les réglementations techniques qui sous-tendent la gestion des données; | La mise à jour du manuel a été rédigée et discutée au sein de l'ET-DRC et l'ET-IM; Mise à jour à soumettre à la SERCOM, à l'INFCOM et au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial pour approbation; Harmonisation du Manuel sur le cadre mondial pour la gestion de données climatologiques de qualité approuvée au niveau du Comité permanent. |
| [Résolution 21 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=389) | MODERNISATION DES DONNÉES CLIMATOLOGIQUES – PROJET DE SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES CLIMATOLOGIQUES LIBRE (OpenCDMS) | Demande à l'INFCOM, en étroite collaboration avec la SERCOM, de: 1) Diriger le développement et la mise en œuvre de l'OpenCDMS conformément aux *Climate Data Management System Specifications* (Spécifications des Systèmes de gestion des données climatologiques) (WMO-No. 1131);  2) S’assurer que les principes de conception de l'OpenCDMS sont compatibles avec la stratégie afférente à la version 2.0 du Système d'information de l'OMM; 3) Mettre à jour les *Climate Data Management System Specifications* (Spécifications des Systèmes de gestion des données climatologiques) (WMO-No. 1131) en ce qui concerne la gestion de l’information; | Poursuite de la mise en œuvre de l'architecture d'OpenCDMS; L'équipe spéciale pour la gestion des données climatologiques a été établie et le modèle de données climatiques est en cours d'élaboration; Mise à jour des spécifications du CDMS de l'OMM en cours (projet de mise à jour prêt en octobre 2022); Harmonisation des spécifications du CDMS de l'OMM avec les règlements techniques du SIO. Approuvé au niveau du Comité permanent. |
| [Résolution 28 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=503) | STRATÉGIE DE COLLABORATION OMM-COI | **Prie** la SERCOM, **l’INFCOM**, le Conseil de la recherche, les conseils régionaux, le Groupe d’experts pour le développement des capacités et tout autre organe subsidiaire compétent de définir les mesures prioritaires à mener à bien en vue de l’élaboration d’un projet de plan de mise en œuvre des activités de l’OMM concernant les océans; | L'OceanOPS fait approuver sa stratégie pour la période 2021-2025; Le Groupe d’étude des systèmes d’observation de l’océan et des infrastructures océaniques (SG-OOIS) a fait des recommandations à l'INFCOM (voir [document 6.5](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FINFCOM%2D2%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000182EF4A38B3B314488F0ADCE96276F83&View=%7BFFCA906D%2D59BD%2D4BFE%2DA68D%2DCC6FF898E17F%7D)) et le bureau de l'INFCOM a participé à la réunion du Conseil de collaboration OMM-COI. |
| [Résolution 30 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=521) | GROUPE D’EXPERTS DU CONSEIL EXÉCUTIF POUR LES OBSERVATIONS, LA RECHERCHE ET LES SERVICES RELATIFS AUX RÉGIONS POLAIRES ET DE HAUTE MONTAGNE (EC-PHORS) | **Demande à l’INFCOM**, à la SERCOM et au Conseil de la recherche d’intégrer dans leurs programmes de travail respectifs les priorités et les activités techniques, opérationnelles et scientifiques qui relevaient jusque-là de la compétence de l’EC-PHORS;  **Demande également à l’INFCOM**, à la SERCOM et au Conseil de la recherche d’élaborer conjointement une feuille de route pour la transition entre la recherche scientifique et la fourniture de services, prévoyant le passage de la mise en œuvre du Projet de prévision polaire du PMRPT (Programme mondial de recherche sur la prévision du temps) à l’intégration de ses résultats dans le cadre du SMTDP, de même que de définir de nouvelles priorités de recherche, notamment en contribuant aux perspectives que doit élaborer le Groupe consultatif scientifique; | L'INFCOM a créé, à l'issue de sa première session, le Groupe consultatif sur la surveillance mondiale de la cryosphère (GCW-AG), qui rend compte au Groupe de gestion, et qui entretient des relations étroites avec toutes les structures de l'INFCOM, les structures pertinentes du SERCOM et des conseils régionaux;  Le GCW-AG se consacre aux observations et aux données sur l'Antarctique.  Groupe des activités spatiales pour les régions polaires: le GCW-AG et le SC-ON fourniront des recommandations sur un alignement raisonnable pour le mandat du Groupe des activités spatiales pour les régions polaires, officiellement sous l'égide de l'EC-PHORS.  Groupe d’étude des fonctions interdisciplinaires relatives à la cryosphère – faire une recommandation à l'INFCOM lors de sa deuxième session sur les principales lacunes en matière de fourniture d'informations dans les régions polaires et de haute montagne, afin d'élaborer de nouveaux mandats pour le GCW-AG.  Le Conseil régional II, lors de sa dix-septième session, a demandé au GCW-AG de l'INFCOM de soutenir l'accès à la cryosphère et aux données auxiliaires des hautes montagnes de sa région – mise en œuvre du réseau TPRCC.  Feuille de route pour la transition entre la recherche scientifique et la fourniture de services dans le cadre du Projet de prévision polaire/de l'Année de la prévision polaire: 2023 |
| [Décision 7 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/#page=554) | INDICATEURS DE L’ÉTAT DE PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE DU WIGOS | **Prie l’INFCOM** de continuer à développer les indicateurs WIGOS, et d’intégrer des critères supplémentaires afin de permettre de mieux évaluer le respect par les Membres de la mise en œuvre du WIGOS et des normes et recommandations du WIGOS, parallèlement à la mise en œuvre du Plan relatif au début de la phase opérationnelle du WIGOS (2020-2023); | En termes de mise en œuvre technique, le Secrétariat (Bureau du WIGOS avec le soutien du Bureau du SIO) est en train de développer les indicateurs du WIGOS, afin que sa mise en œuvre soit fondée sur un référentiel de données qui sera automatiquement mis à jour avec les données des outils du WIGOS.  En termes d'amélioration de l'évaluation, il est nécessaire de revoir les indicateurs qui se réfèrent au RBOM, dans le contexte du processus de mise en œuvre du RBOM qui est en cours, sous la direction de l'Équipe spéciale pour le RBOM qui relève de l'INFCOM. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Suite donnée aux Résolutions et Décisions prises lors de la soixante-douzième session du Conseil exécutif concernant l'INFCOM et maintenues en vigueur conformément à la Résolution 8 (EC-75)

| Décision du Conseil exécutif | Intitulé | Activités que le Conseil exécutif demande à l'INFCOM d’entreprendre | Suite donnée en août 2022 |
| --- | --- | --- | --- |
| [Résolution 4 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514/#page=17) | RENFORCEMENT DES SERVICES DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME | **Prie** 2) […] **les commissions techniques**, le Conseil de la recherche, le Groupe d’experts pour le développement des capacités et le Conseil collaboratif mixte OMM-COI: a) De fournir, sur demande, des conseils ou des avis d’experts sur les questions abordées lors du Colloque qui relèvent de leur mandat, y compris des explications et des recommandations au sujet de toute information demandée; b) D’assurer une coordination efficace de l’information pour répondre aux besoins au niveau régional et veiller à ce que des réponses techniques appropriées soient apportées par l’Organisation; et c) De fournir les services d’experts, les conseils techniques (guidés en cela par le SC-MMO) et l’assistance régionale qui sont nécessaires pour aider à combler les lacunes en matière de sensibilisation et de formation des parties prenantes, ce qui inclut la mise à disposition d’experts techniques pour contribuer au cours de l’OMM portant sur l’amélioration des services de prévisions météorologiques maritimes, et renforcer ainsi les compétences des Membres dans le domaine de la météorologie maritime; | Ce thème concerne essentiellement la SERCOM. L’INFCOM donne des conseils d’experts en fonction des besoins pour les questions d’infrastructure.  Ce colloque devrait avoir lieu en 2022. Les activités menées actuellement par et pour le SC-MMO sont en cours d’examen.  Le cours sera offert dans toutes les Régions au cours des quatre prochaines années. |
| [Résolution 6 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514/#page=22) | PHASE EXPÉRIMENTALE DU PROJET D’ÉCHANGE INTERNATIONAL DE DONNÉES CLIMATOLOGIQUES QUOTIDIENNES | Prie l'INFCOM, en étroite collaboration avec la SERCOM:  1) De superviser les préparatifs et la coordination de la phase préopérationnelle du projet d'échange international de données climatologiques quotidiennes;  et 2) De faire rapport au Conseil exécutif sur l’état d’avancement de la phase préopérationnelle en vue de la mise en œuvre opérationnelle complète du projet au moment opportun; | L’Équipe d’experts pour les normes relatives aux données, relevant du Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information de l’INFCOM, a commencé l’examen d’une séquence BUFR pour les messages DAYCLI selon les critères fournis par le SC-CLI de la SERCOM, à finaliser dans le cadre de la procédure accélérée 2021-2022. L’échange de données à titre expérimental a commencé et est en cours d’examen. Des outils de suivi sont en cours d’élaboration dans la perspective de la phase préopérationnelle. |
| [Résolution 9 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514/#page=40) | REPORT DE LA TREIZIÈME COMPARAISON INTERNATIONALE DE PYRHÉLIOMÈTRES | **Prie l’INFCOM** d’examiner les évaluations intermédiaires du Groupe étalon mondial et du Groupe étalon mondial pour l’infrarouge qui seront effectuées par le Centre radiométrique mondial; | Les membres de l'Équipe d’experts pour les références radiométriques de l'Observatoire physico-météorologique de Davos/Centre radiométrique mondial ont présenté le statut du Groupe étalon mondial et des instruments du Groupe étalon mondial pour l’infrarouge lors de la téléconférence SC-MINT du 4 juin 2021.  L’IPC-XIII, l’IPgC-III et la FRC-V se sont déroulés à Davos, en Suisse, en septembre/octobre 2021. Les rapports finaux de l'IPC-XIII et de l'IPgC-III devraient être soumis à l'INFCOM pour approbation et publication d'ici la fin de 2022. |
| [Décision 9 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514/#page=126) | MISE EN EXPLOITATION DE PRÉVISIONS SAISONNIÈRES OBJECTIVES ET DE PRODUITS ADAPTÉS À L’ÉCHELLE SOUS-RÉGIONALE | **Prie** d) **l’INFCOM** et la SERCOM de coordonner la mise en œuvre de cette proposition sur le plan technique. | La publication intitulée [Pratiques opérationnelles recommandées pour une prévision saisonnière objective](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22058) (OMM-N° 1246, édition 2020) décrit les étapes nécessaires pour passer des perspectives saisonnières subjectives aux prévisions saisonnières objectives. L'INFCOM a collaboré avec la SERCOM pour déterminer les apports techniques et les besoins en matière d’échange de données/produits ainsi que les normes et pratiques à intégrer au *Règlement technique*, par l'entremise des centres du WIGOS, du Système d'information de l'OMM et du Système mondial de traitement des données et de prévision, afin de faciliter le passage aux prévisions saisonnières objectives.  La SERCOM a également adopté la [résolution 5](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10780/#page=97) à sa première session. |
| [Décision 12 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514/#page=126) | RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE L’OMM POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS | Décide de demander à son Groupe d’experts pour le développement des capacités: a) De passer en revue la publication intitulée Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités et Plan de mise en œuvre (OMM N° 1133, édition 2015), en collaboration avec les commissions techniques, le Conseil de la recherche, le Conseil collaboratif mixte OMM-COI, les conseils régionaux et d’autres organes compétents, à la lumière de la réforme de l’OMM, des priorités régionales, de l’évolution des besoins et des tendances en matière de prestation de services et d’appui; | Le président de l’INFCOM a nommé à titre provisoire Mme Jennifer Milton pour représenter l’INFCOM au sein du Groupe d’experts pour le développement des capacités. Mme Milton apporte à ce groupe d’experts des contributions au nom de l’INFCOM. |
| [Décision 13 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514/#page=153) | DÉVELOPPER ET MAINTENIR LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES | Décide 2) De **prier** les conseils régionaux, les **commissions techniques** et le Conseil de la recherche: a) De contribuer à parachever l’examen du Programme d'enseignement de base pour les météorologistes (PEB-M) et du Programme d’enseignement de base pour techniciens en météorologie (PEM-TM) en faisant analyser les propositions de révision par des experts et en communiquant des observations et recommandations relatives à ces propositions; b) D’exiger des établissements régionaux de formation professionnelle, y compris les centres régionaux de formation professionnelle de l’OMM, qu’ils attestent la conformité de leurs programmes avec les normes de l’OMM, telles qu’elles sont définies dans le [*Règlement technique*](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10717) (OMM-N° 49), pour ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d’enseignement de base et des cadres de compétences de l’OMM; et c) D’apporter l’expertise, les conseils techniques (sous la houlette du Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie) et l’assistance régionale qui sont nécessaires pour faciliter le cours de formation portant sur l’amélioration des services de prévisions météorologiques maritimes, de façon à renforcer les possibilités d’apprentissage des participants. | Voir le [projet de décision 6.8(6)/1](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/INFCOM-2/French/1.%20Versions%20%C3%A0%20discuter/INFCOM-2-d06-8(6)-REVIEW-OF-BIP-M-AND-BIP-MT-draft1_fr.docx&action=default) pour l'examen du PEB-M et du PEM-TM. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_